

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Mars 2018**

OBJET : Avenant n° 2 au bail commercial en date du 9 août 1989 portant sur l'ensemble immobilier abritant la maison de retraite Château de Fontainieu, sis chemin de Fontainieu, Quartier St-Joseph, à Marseille (13014).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Mars 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la passation de l'avenant n° 2 au bail commercial en date du 9 août 1989 et à son avenant n° 1 en date du 16 octobre 1990,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cet avenant ainsi que tout acte ultérieur pouvant s'y rapporter dans la mesure où celui-ci n'entraîne pas de modifications substantielles du bail,
- d'autoriser le Département à percevoir le loyer annuel correspondant d'un montant de 436 320 € TTC, charges comprises et l'indexation sur la base des loyers commerciaux (ILC).

La recette correspondante sera imputée au chapitre 75 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée